

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 7 décembre 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, , Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHI, Thomas ZLOWODZKI, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Héritier LUNDA (Pouvoir à Mohammed ZAOUI), Séverine BUSSON (pouvoir à Alice SEBBAG), Karla AREL (pouvoir à Naïma FERROUDJI), (pouvoir à Michelle BOUCHON), Norman PANTER (pouvoir à Philippe ROGER), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Frank CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Danièle GARCIA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jacques BENISTY (pouvoir Thomas ZLOWODZKI ), Quentin CHOLLET (pouvoir à Mélanie SCHLATTER), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absent Excusé :

Thierry BESSE

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 12

absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Philippe ROGER est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

### Délibération n° 14643

DGA : Jean-François VERDAGUER

Service : Finances

Affaire suivie par Gwendaline BOYER

### OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2023

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L1612-1 le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer une continuité de service entre la fin de l'exercice et le vote du budget primitif 2023,

**CONSIDERANT** les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement en 2022,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission budgétaire en date du 5 décembre 2022.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**AUTORISE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissements nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessous, jusqu'au vote du budget primitif :

Chapitre	Crédits ouverts en 2022	Plafond d'ouverture anticipée des crédits pour l'année 2023	Autorisation d'ouverture anticipée des crédits pour l'année 2023
20 Immobilisations incorporelles	450 931,00	112 732,75	100 000,00
21 Immobilisations corporelles	4 139 616,69	1 034 904,17	1 034 000,00
23 Immobilisations en cours	3 150 000,00	787 500,00	550 000,00
<b>total</b>	<b>7 740 547,69</b>	<b>1 935 136,92</b>	<b>1 684 000,00</b>

**DIT** que ces sommes seront inscrites dans le budget primitif 2023.

<b>VOTE</b>
Pour : 32
Contre
Abstention : 6

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

